

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 10

Artikel: La Protection des civils et l'école
Autor: Chedel, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On reproche souvent à l'école d'être par trop théorique, hors de la vie, livresque.

L'occasion qui a été donnée à l'enfant de s'exprimer sur le thème de la protection des civils a permis dans une certaine mesure de prouver le contraire. Amener les enfants à créer sur un tel sujet suggère quelques remarques.

– Dessiner, colorier, peindre est un plaisir pour l'enfant. Mais savoir que l'œuvre réalisée – quelle que soit son degré d'originalité – sera présentée dans le cadre d'une exposition, lui fournit des motivations

qui l'amènent à se dépasser.

– Par le biais du dessin, l'enfant, curieux de nature, a voulu en savoir davantage sur ce qu'il entreprenait. L'occasion était donnée à l'enseignant d'étudier avec sa classe une organisation nationale méconnue, souvent mésestimée, et d'en faire découvrir la nécessité. La diversité des situations mises en images par les élèves montre combien ils ont ressenti cela.

– De là, on pouvait, sur la base des travaux exécutés, placer le phénomène dans son contexte socio-économique actuel, définir son rôle,

son champ d'action, ses limites, son efficacité, etc.

– Enfin, on débouche naturellement sur ce qui semblait être le véritable but de ces travaux d'enfants: la prise de conscience par l'enfant de son appartenance à une société qui, bien que pas toujours clairvoyante et raisonnable dans ses desseins, possède les moyens de lutter, en cas de besoin, pour sa survie. L'enfant devra comprendre qu'il est concerné et qu'il devra, en grandissant, y apporter sa contribution.

R. Chedel

Information et défense psychologique

Moyens psychologiques

«Certains de nos concitoyens ont été profondément impressionnés par les événements récents et par le sort tragique de plusieurs petits pays. On peut le comprendre. Mais le doute en notre force défensive pourrait s'insinuer dans quelques esprits. Il importe de réagir et de ne pas se laisser entamer par la guerre des nerfs.»

Ces paroles du général Guisan, dans son ordre du jour daté du 3 juin 1940, conservent aujourd'hui encore leur pleine valeur. Elles sont aussi un exemple des moyens psychologiques mis en œuvre avec succès dès la dernière guerre, afin de renforcer la volonté de défense. Depuis, dans plusieurs situations de guerre, les moyens indirects de combat, dont la guerre psychologique fait partie au premier chef, ont été perfectionnés et utilisés de plus en plus. On essaie souvent, en employant des moyens politiques et psychologiques ainsi que la terreur, d'influencer l'adversaire, de l'affaiblir et finalement de le vaincre. Selon le général Beaufre, auteur de livres remarquables sur les formes modernes de conflit, la stratégie moderne prend surtout l'aspect d'une stratégie indirecte, qui tend à obtenir la décision en mettant en œuvre, de préférence, les moyens psychologiques.

Le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse signale à plusieurs reprises les moyens et les dangers de la conduite de la guerre politico-psychologique (rapport, ch. 11, 3, 312, 421, 423, 553); il souligne l'importance des mesures de défense psychologique. La dissuasion est aussi un moyen psychologique, et le rapport du Conseil fédéral la qualifie même d'élément principal de notre stratégie, d'obstacle à la guerre puisqu'elle exprime notre volonté de défense (rapport, ch. 423) et comprend non seulement la capacité matérielle (équipement et instruction) mais en outre, de manière absolue, la résolution bien visible de résister à toute attaque éventuelle ou à toute pression politique et psychologique. Cette détermination de s'affirmer, jointe à la volonté d'influencer les calculs de rentabilité de l'adversaire, sont nettement des éléments psychologiques.

Légitimation

L'information constitue le fondement et l'un des moyens les plus importants de la défense psychologique. Contrairement à l'information scientifique, technique et même administrative pour une large part, qui sert principalement à transmettre les connaissances, l'information politique vise aussi, très souvent, à exercer une influence psychologique sur les destinataires.

L'information n'est ni bonne ni mauvaise en soi, tout dépend de la manière dont on en use et, au premier chef, des objectifs qu'elle s'est assignés. L'information politique remplit une fonction très importante, en rapport avec les problèmes intéressant la sécurité de notre pays. Dans ce domaine, son rôle qui consiste à éclairer et influencer l'opinion, ne devrait ni ne saurait être contesté, car elle y est légitimée par sa mission stratégique.

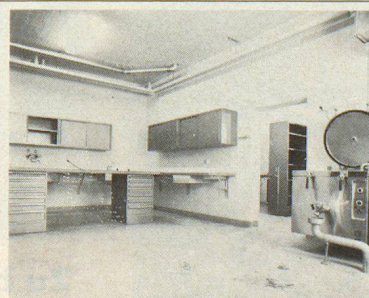
La nouvelle conception de la défense générale attribue à l'information la tâche de maintenir la confiance que la population place dans la direction politique du pays et de combattre les effets de la propagande ennemie. Cet objectif peut être atteint au moyen d'une action psychologique adéquate sur la population. Selon la conception en cause, seules les mesures et les préparatifs qui sont portés à la connaissance d'un adversaire potentiel possèdent une valeur de dissuasion. Cela signifie qu'une certaine

influence psychologique est exercée sur l'adversaire.

Nécessité d'assurer le fonctionnement

Pour être à même d'exercer ces fonctions dans une situation critique (il n'est pas indispensable que se présente le cas de défense stratégique, mais une crise consécutive au chantage politique ou économique par exemple), les offices auxquels incombent l'information et la défense psychologique doivent disposer, en temps normal déjà, des bases juridiques nécessaires, et il convient d'être absolument au clair en ce qui concerne la délimitation de l'activité de ces organes et leurs moyens réels.

Il est également indispensable, s'agissant de l'information et de la défense psychologique, de définir une conception de la préparation à long terme qui comprenne les études systématiques appropriées, la formation du personnel et la coordination des moyens. Malheureusement on ne se rend pas encore compte partout que la défense psychologique, considérée comme une partie de la guerre psychologique qui nous concerne déjà en temps de paix relative, est une matière qui, comme toutes les autres, exige des connaissances spéciales, si l'on veut éviter que cette tâche importante de la défense générale soit abandonnée au hasard ou au dilettantisme de ses exécutants.



emag  **norm**

8213 Neunkirch

Telefon 053-6 14 81

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09
verlangen